

AUTONOMIE - Heures de lien social : trois ans après, des résultats contrastés et des écarts territoriaux persistants

Paris, 15 octobre 2025



Avec ce troisième épisode de « L'œil de la Fédésap », notre fédération affiche clairement son ambition : évaluer la mise en œuvre des heures de lien social, trois ans après leur annonce et près de deux ans après leur entrée en vigueur, afin d'en améliorer la performance et d'en simplifier l'accès. L'objectif est simple et concret : comprendre ce qui fonctionne, identifier les freins et proposer des ajustements immédiatement opérationnels pour que cette mesure tienne ses promesses auprès des personnes âgées et de leurs proches.

Depuis le 1er janvier 2024, une disposition issue de la Loi de financement de la Sécurité sociale 2023 permet aux bénéficiaires de l'APA de disposer jusqu'à neuf heures par mois spécifiquement dédiées au lien social à domicile. Cette enveloppe a été pensée pour prévenir l'isolement, renforcer la relation entre l'intervenant à domicile et la personne accompagnée, et offrir du répit aux aidants familiaux.

L'étude présentée aujourd'hui a été conduite par l'Observatoire du domicile de la Fédésap auprès de l'ensemble des conseils départementaux et des délégués départementaux de la Fédésap représentant les services autonomie sur leur territoire. L'enjeu n'est pas de dresser un constat définitif, mais d'éclairer la mise en œuvre telle qu'elle se déroule aujourd'hui, territoire par territoire.

Des difficultés principalement financières

Les résultats montrent une **mise en œuvre encore très disparate** selon les départements (20 départements sur 70 répondants les ont mises en place), **essentiellement en raison de difficultés de financement**. Plusieurs territoires peinent à dégager les crédits nécessaires ou à arbitrer entre enveloppes existantes, ce qui **retarde** ou **limite** l'application des heures de lien social et **crée des inégalités d'accès** aux droits pour les bénéficiaires d'un département à l'autre.

Pour passer d'une bonne idée à une réalité homogène et durable, la Fédésap formule une demande claire et pragmatique : **intégrer les heures de lien social au tarif national socle APA**. Ce rattachement offrirait une base de financement stable, lisible et équitable sur tout le territoire, en lieu et place d'assemblages variables selon les départements.

Une très bonne mesure présidentielle ne doit pas devenir un rendez-vous manqué ; elle doit produire, partout, du lien réel et des effets mesurables.

Avec « L'œil de la Fédésap », notre fédération poursuit un même cap : documenter, simplifier, mettre en capacité. Les heures de lien social portent une promesse forte — du temps humain sanctuarisé pour mieux vieillir à domicile. À nous, collectivement, d'en faire un droit effectif, accessible et utile, sur chaque territoire.

[Voir l'infographie](#)

Contact presse :

Anne Richard
Directrice Relations institutionnelles et métiers de la Fédésap
06 07 70 42 52
arichard@fedesap.org

À propos de la Fédésap :

La Fédésap (Fédération des entreprises de Services à la Personne et de proximité), affiliée à la CPME, est la 1ère fédération de chefs d'entreprise du secteur. Créée en 2007, elle rassemble plus de 4 300 structures (entreprises comme associations) à la tête de services autonomie, qui accompagnent à domicile les personnes âgées en situation de dépendance ou de handicap, mais aussi de services de garde d'enfants à domicile et de crèches ou de services d'entretien ménager. Nos adhérents emploient plus de 170 000 intervenants à domicile, qui œuvrent, chaque jour, auprès de 850 000 clients. Les adhérents de la Fédésap réalisent 28 % des heures APA à domicile et 35 % des heures PCH à domicile.

Pour plus d'informations : www.fedesap.org